

Paris, le

21 JUL. 2016

3, avenue Victoria
75184 PARIS Cedex 04
Standard : 01 40 27 30 00
Télécopie : 01 40 27 55 77
secretariat.dg@sap.aphp.fr

Note à l'attention de :

Monsieur Etienne GRASS
Directeur de l'Inspection et de l'Audit

I 2016-871

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Objet : Audit des conditions d'exercice professionnel des médecins anesthésistes réanimateurs

Les médecins anesthésistes réanimateurs de l'AP-HP m'ont fait part de conditions d'exercice qu'ils considèrent être difficiles et hétérogènes, au sein des différents hôpitaux de l'AP-HP, et qui ne facilitent pas l'attractivité de leur profession au sein de l'institution.

Comme je m'y suis engagé auprès d'eux, je vous demande de réaliser un audit sur ces conditions d'exercice et les facteurs d'attractivité des médecins anesthésistes réanimateurs à l'AP-HP.

Cette étude permettra, en toute transparence, de faire un état des lieux, hôpital par hôpital, des modalités d'organisation du temps de travail des médecins anesthésistes réanimateurs dans leurs différents modes d'exercice, notamment au bloc opératoire.

Vous vous attacherez à identifier les paramètres formels et informels expliquant les différences d'attractivité entre les différents hôpitaux de l'AP-HP (conditions de travail, rémunération, etc.). Vous analyserez les écarts existant entre les hôpitaux de l'AP-HP et les difficultés qu'ils sont susceptibles de poser, en identifiant les pratiques et les éléments clés d'attractivité qui seraient transposables.

A cette fin, vous recueillerez et analyserez les données pertinentes que vous transmettront, sur votre demande, les directions du Siège et des groupes hospitaliers ou que vous aurez recueillies par questionnaires et vous conduirez les entretiens que vous jugerez utiles.

Vous réaliserez cette mission en prenant l'attache de la Commission centrale de l'organisation et de la permanence des soins, de la Collégiale de la spécialité et des représentants des internes et des chefs de clinique, membres de la cellule « anesthésie » à laquelle vous ferez un point d'étape avant le 15 octobre 2016 et présenterez vos travaux d'ici la fin de l'année 2016.

Vos modalités de travail et le rapport que vous me présenterez dans la suite de ces échanges tiendront compte de la sensibilité des données recueillies et de la nécessité de permettre l'expression de vos interlocuteurs en toute sincérité, pour que je puisse prendre des décisions allant dans le sens de l'intérêt général de l'AP-HP.



Martin HIRSCH

Copie :
Mme Amélie VERDIER, Secrétaire générale

Mme Welty, DRU.